

STAGES HIVER 2025

L'inscription aux stages se fait uniquement et directement à la Direction Éducation Jeunesse

STAGE SPORTIF « JOUER ET S'AMUSER EN ÉQUIPE » : Public : 4/6 ans Effectif : 8 enfants
sur l'ACM Rostand maternel du 10 au 14 février 2025 (demi-journée) de 9h30 à 11h30
Descriptif : Pendant 5 matinées, les enfants pourront pratiquer des activités physiques et sportives, sous formes de jeux en équipe.

Au programme : Découverte de différentes pratiques alternant jeux d'opposition et de coopération, comme le scratchball, le world chase tag, le vortexball, La mine de balle.

STAGE « INITIATION À L'ART NUMÉRIQUE : CREATIVE CODING » :

Public : 6/12 ans **Effectif** : 12 enfants

Sur l'ACM Jean-Jaurès du 10 au 14 février 2025 (demi-journée) de 9h30 à 11h30
Descriptif : En partenariat avec l'association Néocore, les enfants participeront à un stage novateur alliant musique, création graphique et numérique. Après avoir enregistré des sons de leur environnement (bruits de couloirs, son de la nature...), les enfants s'initieront à la pratique graphique à travers un logiciel dédié. Le stage se clôturera par la réalisation d'une animation visuelle, réactive à la bande son créée en début de stage.

STAGE « LA MAGIE DANS TES MAINS » : Public : 8/12 ans **Effectif** : 10 enfants

Sur l'ACM Berthelot/Sévigné du 10 au 14 février 2025 (demi-journée) de 9h30 à 11h30
Descriptif : Votre enfant veut découvrir le monde de la magie à travers des tours ludiques et accessibles ? Au cours de 5 matinées, les enfants apprendront à tirer les ficelles de cet art subtil.

Au programme : Sculpture sur ballons, tours de la carte déchirée, de la corde coupée ou encore du journal fantastique. A la fin du stage, chaque enfant partira avec son diplôme de magicien.

STAGE « TOUR DE FRANCE SPORTIF » : Public : 6/12 ans **Effectif** : 12 enfants

Sur l'ACM Rostand élémentaire du 10 au 14 février 2025 (demi-journée) de 14h à 16h
Descriptif : Au cours de 5 après-midis, les enfants pourront pratiquer différents sports parmi ceux les plus répandus en Europe.

Au programme : Initiation au handball, basketball, tennis ou encore au football

RENSEIGNEMENT :

MAIRIE D'HELLEMMES/DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE
153 RUE ROGER SALENGRO
HELLEMMES 59260 LILLE



www.hellemmes.fr



LOISIRS
3-12 ANS

ACCUEILS DE LOISIRS

HIVER 2025

DU 10 AU 21 FÉVRIER

INSCRIPTIONS ET MODIFICATIONS

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

**EN LIGNE VIA VOTRE ESPACE FAMILLE [HTTPS://ESPACE-FAMILLE.LILLE.FR](https://espace-famille.lille.fr)
DU 18 DÉCEMBRE 2024 AU 12 JANVIER 2025 INCLUS**

**EN MAIRIE (DIRECTION EDUCATION JEUNESSE) VIA LES FORMULAIRES PAPIER
DU 18 DÉCEMBRE 2024 AU 10 JANVIER 2025 INCLUS**
**AUCUNE INSCRIPTION OU MODIFICATION NE SERA ACCEPTÉE
EN DEHORS DE CETTE PÉRIODE**

1 FORMULAIRE PAR ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : âge :

Ecole fréquentée (hors Hellemmes) :

Nom et prénom du représentant légal :

N° de téléphone :

Si votre enfant fréquente une école privée ou extramuros (hors Hellemmes Lille),
fournir un certificat de scolarité.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DFU 2024/25 à jour: OUI Date de dépôt du formulaire:

RENSEIGNEMENTS : WWW.HELLEMMES.FR



1/ FAITES LE CHOIX DE L'ACM MATERNELS 3/6 ANS

CHOIX DE L'ACM	ADRESSES	HORAIRES	ACCUEILS MATIN ET SOIR
<input type="checkbox"/> JENNER	Rue des Ecoles	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30
<input type="checkbox"/> ROSTAND	Rue de la Ville de Naumburg	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30
<input type="checkbox"/> DOMBROWSKI	Place Paul Dombrowski	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30

ÉLÉMENTAIRES 6/12 ANS

CHOIX DE L'ACM	ADRESSES	HORAIRES	ACCUEILS MATIN ET SOIR
<input type="checkbox"/> BERTHELOT SEVIGNÉ	Rue Jules Ferry	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30
<input type="checkbox"/> ROSTAND	Rue de la Ville de Naumburg	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30
<input type="checkbox"/> JEAN-JAURES	Rue Anatole France	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30

2/ JE RÉSERVE EN COCHANT LES JOURS ET UNITÉS

Nous vous rappelons que votre enfant ne pourra pas être accueilli sur une journée non réservée, même s'il fréquente l'ACM régulièrement.

ACM HIVER	L 10/2	M 11/2	M 12/2	J 13/2	V 14/2	L 17/2	M 18/2	M 19/2	J 20/2	V 21/2
Espace éducatif MATIN										
Journée AVEC repas										
Journée SANS repas										
Espace éducatif SOIR										

3/ AUTORISATIONS ET INFORMATIONS

- J'autorise mon enfant (de plus de 6 ans) à quitter seul l'ACM à 17h
- J'autorise mon enfant (de plus de 6 ans) à quitter seul l'espace éducatif à 18h30
- J'autorise la prise de vue de mon enfant
- Mon enfant a un P.A.I (projet d'accueil individualisé). **Si oui merci de fournir une copie.**

ATTENTION

Si votre enfant a des besoins particuliers (situation de handicap, santé ...), il est impératif que vous contactiez avant toute inscription, par mail, le pôle périscolaire, afin de mettre en place un accueil adapté pour votre enfant : poleperiscolaire@mairie-hellemmes.fr, même si votre enfant fréquente régulièrement les centres.

4/ JE M'INFORME

CONDITIONS D'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT EN ACM :

- Votre enfant doit être scolarisé. Si votre enfant fréquente une école privée ou extramuros (hors Hellemmes et Lille) merci de nous fournir un certificat de scolarité lors de l'inscription
- Votre DFU 2024/2025 doit être à jour lors de l'inscription.
- En inscrivant votre enfant dans un accueil de loisirs de la commune d'Hellemmes, vous acceptez qu'il participe à l'ensemble des activités proposées. Si une pratique lui est déconseillée ou interdite, merci de fournir au directeur un certificat médical précisant la contre-indication.
- **Nous vous demandons de respecter les horaires des centres de loisirs. Tout arrangement doit impérativement être validé par le ou la responsable et doit rester exceptionnel.**

RÉGLEMENTATION ET QUALITÉ DE SERVICE :

Pour des raisons de réglementations et de qualité de service, l'inscription en ACM est obligatoire durant la période indiquée. Aucune inscription ne sera acceptée, passé le délai même si le formulaire est déposé dans la boîte aux lettres du service. Votre enfant ne pourra être accueilli sans inscription de votre part, même s'il se présente au centre. De même, toute modification ne pourra être acceptée passé le délai d'inscription.

FACTURATION :

Vous serez facturé sur la base d'**une journée réservée = une journée facturée**
Si votre enfant est malade durant le centre, la journée vous sera régularisée uniquement sur présentation, dans un délai de 48h à compter du premier jour d'absence au centre, d'un justificatif médical.
Possibilité de nous l'envoyer par mail : passenfant@mairie-hellemmes.fr ou directement à l'accueil du service.

QUI CONTACTER :

Pour toutes questions ou informations concernant le fonctionnement de l'ACM ou l'accueil de votre enfant, vous pouvez contacter le pôle périscolaire à l'adresse suivante : poleperiscolaire@mairie-hellemmes.fr
Pour la facturation, le DFU, l'inscription et les modifications de réservations, vous pouvez contacter le pass'enfant à l'adresse suivante : passenfant@mairie-hellemmes.fr ou au 03.20.41.82.70.